

Le vingt mai deux mil onze convocation du conseil municipal pour le lundi trente mai deux mil onze à vingt heures trente.

ORDRE DU JOUR

- Programme Voirie 2011 : résultats de la consultation
- Travaux de signalisation horizontale et point à temps : résultats de la consultation
- Tableau de classement des voies communales : mise à jour
- Espace Enfance Jeunesse et Culture : avenant n° 2 lot n°15 Plomberie-Sanitaires
- Création d'un poste d'assistant de conservation de 2^{ème} classe à mi temps
- Cession du presbytère
- Transports scolaires : réorganisation du service
- Questions diverses

Le Maire
Aline CHEVAUCHER

SESSION ORDINAIRE

Le trente mai deux mil onze à vingt heures trente le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Aline CHEVAUCHER, maire.

Etaient présents : A. CHEVAUCHER, Maire, D. QUIVIGER, A. MARC, J.P. CAER, E. TANGUY, M. SAILLOUR, J.M. CUEFF, J.R. PENNORS, F. MOAL, A. CAZUC, J.J. HIRRIEN, V. LE BOULC'H, A. KERBRAT, F. SAILLOUR, M. AUTRET, M.Y. LE MESTRE

Excusés : O. MONCUS, D. LE GALL

Mme Anne MARC a été nommée secrétaire.

Programme Voirie 2011 : résultats de la consultation

M. Jean Paul CAER rappelle qu'un appel d'offres a été lancé pour la réalisation des travaux du programme Voirie 2011 estimé à 76 000 € TTC.

Quatre entreprises ont déposé une offre.

La commission d'appel d'offres s'est réunie les 11 et 16 mai 2011.

Il donne les résultats de la consultation après négociation faite auprès des quatre entreprises :

SACER	56 000 € HT	66 976 € TTC
EUROVIA	55 909, 40 € HT	66 867, 64 € TTC
COLAS	69 766, 50 € HT	83 440, 73 € TTC
SCREG	68 440, 70 € HT	81 855, 08 € TTC

Après analyse des offres la commission d'appel d'offres retient la proposition de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 55 909, 40 €HT, 66 867, 64 € TTC.

Le Conseil municipal approuve et autorise Mme le Maire à signer le marché correspondant. Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2011.

M. CAER précise que les enduits seront réalisés fin août, les travaux de VRD et d'enrobés de trottoirs en octobre.

Travaux supplémentaires Route de Kerlaudy

Mme le Maire explique que les travaux d'aménagement de la route de Kerlaudy prévus dans le marché s'arrêtent au niveau de l'entrée de l'entreprise 2PL.

Elle propose, pour des raisons d'esthétique, de poursuivre l'aménagement jusqu'au parking du bar La Forge et jusqu'au carrefour de la route de Kérantiou.

L'entreprise COLAS a fait une offre, en maintenant les prix du marché initial, à hauteur de 6 774, 76 €HT, 8 102, 61 €TTC.

Après avoir entendu les explications de Mme Le Maire,
Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,
Approuve ces travaux supplémentaires d'un montant de 6 774, 76 €HT, 8 102, 61 €TTC,
Autorise Mme le Maire à signer l'avenant n° 1 avec l'entreprise COLAS qui portera le marché initial de 525 381, 13 €HT à 532 155, 89 €HT.

Travaux de signalisation horizontale et point à temps : résultats de la consultation

Mme le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée, dans le cadre d'un groupement de commandes au niveau de la communauté de communes du Pays léonard, pour des travaux d'entretien de voirie par point à temps et des travaux d'entretien de signalisation horizontale.

Travaux d'entretien par point à temps

Cinq entreprises ont déposé une offre :

SCREG OUEST	798 € HT/Tonne
LE FOLL	920 € HT/Tonne
EIFFAGE TP	715 € HT/Tonne
COLAS	910 € HT/Tonne
EUROVIA	940 € HT/Tonne

La commission d'appel d'offres compétente a retenu l'offre de l'entreprise EIFFAGE TP. Le marché est passé pour une année.

L'analyse fait apparaître une économie d'environ 23%.

Travaux d'entretien de signalisation horizontale

Deux entreprises ont déposé une offre :

CDL Signalisation Marquage	10 554 € HT
HELIOS ATLANTIQUE	10 373, 50 € HT

La commission d'appel d'offres compétente a retenu l'offre de l'entreprise HELIOS ATLANTIQUE. Le marché est passé pour une année.

L'analyse fait apparaître une économie d'environ 30%.

Groupement de commandes pour le marché « Travaux de signalisation verticale »

Dans un souci de rationalisation, d'efficacité et de sécurité juridique, il est proposé d'avoir recours à un groupement de commandes qui vise tout à la fois à permettre de globaliser les quantités à mettre en œuvre pour chaque collectivité et constituer ainsi une offre plus attractive au plan concurrentiel avec des effets d'économies d'échelle et de mutualiser les procédures de passation s'agissant de la prestation suivante :

- Marché « Marché de signalisation verticale »

Les modalités de fonctionnement du groupement sont définies par une convention qui prévoit notamment que chaque membre s'engage à signer avec le co-contractant retenu un marché à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés.

Les marchés s'exécutent ensuite séparément.

La commission d'appel d'offres du groupement est constituée d'un représentant de la commission d'appel d'offres de chacune des communes choisi parmi ses membres ayant voix délibérative.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter cette procédure de commande
- d'autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement
- de désigner un délégué titulaire en qualité de représentant de la commission d'appel d'offres de la commune à la commission d'appel d'offres du groupement
- de désigner un délégué en qualité de membre suppléant du délégué titulaire
- de valider les besoins propres de la commune et les besoins totaux du groupement de commandes pour la signalisation verticale.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Décide d'adopter cette procédure de commande
- Autorise Mme le Maire à signer la convention constitutive du groupement
- Désigne Jean Paul CAER délégué titulaire en qualité de représentant de la commission d'appel d'offres de la commune à la commission d'appel d'offres du groupement
- Désigne Allain CAZUC délégué suppléant du délégué titulaire
- Donne pouvoir à Mme CHEVAUCHER, maire, de valider les besoins propres de la commune et les besoins totaux du groupement de commandes pour la signalisation verticale.

Tableau de classement des voies communales : mise à jour

Mme le Maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales date du 19 janvier 1990. Ce dernier répertorie 59 135 mètres de voies communales à caractère de chemin et rue.

Avec l'aide du directeur des infrastructures de la Communauté de Communes du Pays Léonard les nouvelles voies réalisées depuis 1990 non encore classées, ont été répertoriées, principalement dans les lotissements, à savoir : la zone d'activités de Kerlaudy, la zone d'activités de Bel Air, la résidence de Kérafel, la résidence de Kerlann, la rocade des Chênes, la résidence des Chênes, Streat ar Prajou, la résidence ar Prajou, la résidence de Kerellon, la résidence de Croas ar Vilien. Toutes ces voies sont ouvertes à la circulation du public.

Mme le Maire précise que conformément aux articles L 141-3 du Code de la Voirie Routière le Conseil municipal peut classer une voie communale sans enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- émet un avis favorable à la modification du tableau de classement de la voirie communale tel que présenté par Mme le Maire,
- adopte le nouveau tableau de classement unique de la voirie communale ci annexé en date du 30 mai 2011 portant à 61 615 mètres la longueur de la voirie communale.

Espace Enfance Jeunesse et Culture

Mme le Maire explique qu'il est nécessaire d'adapter l'évier situé dans la salle d'arts plastiques aux très jeunes enfants.

Ceci entraînera un surcoût aux marchés LE BOHEC (plomberie) et Atelier Saint Jacques (agencement). Mme le Maire présentera les devis au prochain conseil.

Date de fin de chantier

Il a été demandé à M. LE POURVEER de fixer une date de fin chantier.

Création d'un poste d'assistant de conservation de 2^{ème} classe à mi temps

Mme le Maire explique qu'un équipement tel que le nouvel Espace Enfance Jeunesse et Culture nécessite, pour une utilisation optimale, du personnel qualifié notamment pour le développement de la bibliothèque et de la médiathèque.

La commune de TAULE se trouve dans la même situation que PLOUENAN. Leur nouvelle bibliothèque sera également opérationnelle en fin d'année 2011. Les deux communes ont les mêmes besoins.

Après concertation avec les élus de TAULE Mme le Maire propose un recrutement commun à mi temps dans chaque commune.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 95-33 du 10 janvier 1995 modifié du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Considérant les nécessités de service,

Vu le tableau des effectifs de PLOUENAN,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

De créer au 1^{er} octobre 2011 un poste d'assistant de conservation de 2^{ème} classe à mi temps.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent qui sera nommé par arrêté de l'autorité territoriale à cet emploi seront inscrits au budget, article 64111, et les crédits seront reconduits chaque année.

Mme le Maire conclue en définissant le calendrier de recrutement :

- Publicité dans la bourse de l'emploi du CDG 29, sur le site de la Bibliothèque du Finistère et sur le site Internet de PLOUENAN
- Dépôt des candidatures pour le 24 juin 2011
- Entretien début juillet pour une prise de fonction le 1^{er} octobre 2011.

Elle propose de créer une commission de recrutement composé des maires, des secrétaires générales, d'un délégué de chaque commune (Marie Yvonne LE MESTRE pour PLOUENAN), Sandrine LE BRAS, animatrice actuelle de la bibliothèque et M. BIHORE de la bibliothèque du Finistère. Le conseil approuve.

Salarié des bibliothèques médiathèques : Demande de subvention au conseil général

Mme le Maire informe que le conseil général soutient la création d'un premier poste de salarié des bibliothèques médiathèques, emploi statutaire à mi temps au moins créé sur une ou plusieurs communes.

L'aide est accordée sur deux ans au taux de 50% du coût du poste et plafonnée à 6 000 euros par an pour un mi temps.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents,

Sollicite auprès du Conseil général l'aide à la création d'un 1^{er} poste de salarié des bibliothèques médiathèques.

Autorise Mme le Maire à déposer le dossier correspondant.

Cession du presbytère

Mme le Maire informe le conseil de l'état d'avancement du dossier de l'accueil de jour Alzheimer qui doit être réalisé dans les locaux de l'ancien presbytère sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes du Pays léonard.

Elle explique le montage financier et les modalités de gestion de ce futur équipement.

Pour ce faire la communauté de communes du Pays léonard doit acquérir cette propriété cadastrée section AC n° 388 pour 1 519 M2 sise 16 rue Streat ar Bara Béniguet.

France Domaine l'a évaluée à 160 000 euros par avis du 27 mai 2011.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide de vendre à la Communautés de Communes du Pays léonard la propriété cadastrée section AC n° 388 pour 1 519 M2 sise 16 rue Streat ar Bara Béniguet à PLOUENAN au prix de 160 000 euros conformément à l'avis de France Domaine du 27 mai 2011.

Donne tous pouvoirs à Mme le Maire à l'effet de régulariser la vente, passer et signer l'acte, faire toutes les déclarations et en général faire le nécessaire.

Transports scolaires : réorganisation du service

M. QUIVIGER rappelle que lors du conseil municipal du 25 février il avait évoqué la nouvelle problématique des transports scolaires du fait du désengagement partiel du Conseil général.

En effet à compter de septembre 2011 le Conseil Général du Finistère a décidé de faire évoluer les conditions de transports scolaires.

En ce qui concerne les circuits de desserte des collèges et lycées ils seront intégrés dans les contrats avec les lignes régulières et financés à 100 % par le département. Les communes n'auront donc plus à intervenir dans ce domaine.

Pour les circuits de desserte des écoles primaires et maternelles le Conseil Général a adopté le principe de partenariats locaux.

Si le partenaire local assure le rôle d'Organisateur de Second Rang (O.S.R.) la participation du département pourra être portée à 70% du coût du transport limité à 1 500 €/an/élève soit un plafond de 1 050 €.

Au vu de ces nouvelles données une réflexion a été menée au niveau de la communauté de communes du Pays léonard pour examiner les différentes possibilités :

- maintien ou suppression du service
- délégation de compétence partielle ou complète (aux communes ou à la C.C.P.L.)
- ouverture du marché à la concurrence notamment aux entreprises locales
- règlement de service à l'échelle du territoire communautaire....

M. QUIVIGER a déjà participé à trois réunions de travail à la C.C.P.L. les 19 novembre 2010, 24 février 2011 et 19 mai 2011.

La problématique est complexe, chaque commune ayant son propre fonctionnement actuellement. Par ailleurs il est difficile de faire une analyse financière fiable, le nombre d'inscriptions pour la rentrée prochaine étant inconnue.

Mme le Maire, tout en déplorant le désengagement du Conseil général, propose que PLOUENAN renouvelle avec ce dernier la convention de délégation de compétence partielle confiant à la commune la gestion du circuit en tant qu'organisateur délégué pour une année au moins afin de ne pas interrompre le service brutalement. Au vu du bilan financier de juin 2012 le conseil pourrait, en connaissance de cause, décider de continuer ou non ce service.

Un débat est ouvert au sein du conseil. Certains conseillers, constatant le faible nombre d'enfants concernés (entre 10 et 13 enfants) et l'incertitude concernant les conséquences financières, voudraient interrompre le service dès à présent en expliquant aux familles le désengagement du Conseil général.

Mme le Maire soumet sa proposition au vote.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Par 11 voix Pour, Par 4 voix Contre, et 1 abstention

Autorise Mme le Maire à signer la convention de délégation de compétence partielle confiant à la commune la gestion du circuit de transports scolaires pour les maternelles et les primaires en tant qu'organisateur délégué et à signer le marché correspondant. Ce marché étant un marché à bons de commande il peut être dénoncé chaque année.

Questions diverses

Aménagement de la Route de Kerlaudy

Mme le Maire annonce au conseil que la commission permanente du conseil général, au cours de sa séance du 2 mai 2011, a décidé d'accorder à la commune au titre

- du projet d'aménagement d'une piste piétons/cycles sur la route départementale n° 65 à PLOUENAN une subvention de 75 387 euros
- de l'aménagement de la route de Kerlaudy sur RD 65 une subvention de 118 457 euros (Patrimoine Cadre de vie 44 445 euros, Couche de roulement 74 012 euros)

soit un total de 193 844 euros.

Le projet bénéficie aussi de la DGE à hauteur de 58 000 €.

Le montant du marché étant de 525 381, 13 €HT le projet bénéficie d'un subventionnement de 48 %.

Pour l'instant la participation de la Communauté de Communes du Pays léonard au rond point n'est pas connue.

Médecine professionnelle

Lors de la dernière réunion le conseil municipal avait autorisé Mme le Maire à signer une convention avec Santé au Travail en Région Morlaisienne pour assurer le service de médecine professionnelle des agents communaux.

Il s'avère que cet organisme est revenu sur son engagement et ne prend en charge que les agents IRCANTEC c'est-à-dire 3 agents sur 18.

Ce problème n'est donc pas encore résolu.

Commission départementale de la coopération intercommunale

Mme le Maire présente le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale établi par le Préfet du Finistère.

Ce projet prend en compte les périmètres actuels des EPCI à fiscalité propre et contient des dispositions relatives à la coopération intercommunale dans les domaines de l'électricité, de l'eau et de l'assainissement. Enfin dans le cadre de l'objectif fixé par la loi tendant à la diminution du nombre de syndicats il propose la dissolution, d'un certain nombre de syndicats ou leur fusion avec un EPCI à fiscalité propre.

Le conseil municipal devra délibérer avant fin juillet sur ce projet.

Feu d'artifice du 14 juillet

Mme le Maire rend compte des différents entretiens qu'elle a eu avec le président du comité des fêtes concernant l'organisation des festivités du 14 juillet. Il sollicite la prise en charge par la commune du feu d'artifice qui sera tiré le 30 juillet 2011 pour la fête de Pont Eon en lieu et place du feu d'artifice traditionnel du 14 juillet qui mobilise peu de monde. Elle précise que le 30 juillet a lieu également la fête « Terre et Mer » sur le Pays de MORLAIX, ce qui est dommageable pour la fête locale.

Le Conseil municipal, par 15 voix pour et 1 abstention,

Constatant le peu d'engouement du public pour les festivités du 14 Juillet,

Décide de supprimer cet évènement,

Propose de verser une subvention chaque année à une association qui souhaiterait tirer un feu d'artifice à l'occasion d'une fête à dimension communale.

Cette année une subvention de 1 000 euros sera versée au Comité des Fêtes pour le feu d'artifice qui sera tiré à l'occasion de la Fête de Pont Eon.

Concours des Maisons fleuries

La commission s'est réunie vendredi 27 mai 2011. La commission était composée de O. MONCUS, Jean Paul CAER, Marie Yvonne LE MESTRE et Loïc MOGUEN. Il y avait très peu d'inscriptions, signe du peu de motivation des administrés.

Démission d'un adjoint

Mme le Maire informe le conseil de la démission de Jean Jacques LE DUFF au 30 avril 2011 pour des raisons personnelles. Il sera nécessaire de pourvoir prochainement à son remplacement dans les différents postes qu'il occupait.

Défibrillateur

Mme le Maire explique qu'il sera nécessaire de procéder à l'acquisition de défibrillateurs. Elle a confié le dossier à Françoise SAILLOUR qui étudie les différents modèles qui existent. On pourrait en installer trois : au complexe sportif, au Cristal et au mille Club. Elle se rapprochera des associations, des banques et de Groupama qui pourraient éventuellement participer au financement de ce matériel. Une formation des futurs utilisateurs sera nécessaire.

Inauguration

Mme le Maire invite le conseil à l'inauguration des 8 nouveaux logements réalisés par Habitat 29 à Kerlann qui aura lieu le jeudi 16 juin 2011 à 11H.

La séance est levée à minuit.

Le Maire

Le secrétaire

Les membres